



version du 15 février 2024 proposée à la relecture avant vote

Annexe 5 . tableau des équivalences comptabilisées pour les formations :

Tutoriels ou école thématique :	Nombre d'heures attestées, max 20h par unité
Élu conseil ED, conseil laboratoire, commission de la recherche	10h par année de mandat avec présence aux conseils
Cours suivis, dont MOOC	Nombre d'heures, maximum 20h par unité
Formations spécifiques (utiliser matériel électronique ou électrique spécifique, cours CRIANN, etc.) :	Nombre d'heures, maximum 20h par unité
Apprentissage des langues si en relation avec le projet de thèse	Nombre d'heures, maximum 20h par unité
Action de médiation (FENO, fêtes de la science ...)	Max 8h par jour, max 2 par an, max de 30h sur tout le doctorat
Donner des cours	0h
Assister workshop, conférence avec présentation	0h
Assister workshop, conférence sans présentation	Nombre d'heures attestées, max 20 par unité
Organisation des Journées des doctorants	20h